



Le logiciel Chorus est mis en place « au détriment des personnels », selon l'intersyndicale des informaticiens de l'Éducation nationale

Dépêche AEF n°132887 du jeudi 3 juin 2010

« L'adoption par le ministère de l'Éducation nationale du progiciel de gestion comptable Chorus se fait au détriment des personnels, des parents d'élèves et au mépris des règles de respect de la vie privée », dénonce Jean-Louis Brunel, du syndicat UN Sgpen-CGT, lors d'une conférence de presse organisée par l'intersyndicale des informaticiens de l'Éducation nationale : SNPTES -Unsa, Snasub-FSU, Spaseen -FO, Sgen -CFDT et l'UN Sgpen-CGT, jeudi 3 juin 2010. Selon l'intersyndicale, qui a débuté son action contre la mise en place de Chorus en décembre 2009, « des centaines de milliers d'enseignants attendent, depuis sept mois en moyenne et dans toutes les académies, d'être remboursés de leurs frais de déplacement ». Pour certains les sommes atteindraient 6 000 euros. De même dans certaines académies, les bourses du second trimestre n'ont toujours pas été versées aux élèves. Une journée d'action des informaticiens est prévue le 9 juin prochain, date à laquelle l'intersyndicale devrait être reçue par le ministère de l'Éducation nationale.

Chorus, « progiciel (1) interministériel de gestion comptable et budgétaire », a été mis en place dès 2009 dans quatre ministères : Défense, Justice, Intérieur et Éducation nationale. À ce progiciel s'ajoute, pour ce qui concerne le ministère de l'Éducation nationale, cinq « applications métier » : Aglae, destinée au paiement des bourses, Saxo, destinée à l'action sociale, Sconet-Bali pour le financement des bourses du supérieur, Anagram, chargée du paiement des rentes (accident du travail) et enfin DT pour le financement des déplacements temporaires. Selon Jean-Louis Brunel, la mise en place de Chorus s'élève à « 1, 2 milliard d'euros » et « il n'y aura pas de retour sur investissement avant 2013-2014 ».

RETARD CONSIDÉRABLE ET EXTERNALISATIONS

« Si l'on regarde la situation au niveau d'Anagram, on se rend compte que les personnels sont démoralisés et que le paiement des rentes a pris un retard considérable », juge Jean Louis Brunel. « Quant à l'application DT, et parce qu'il n'y a pas assez de personnel, les enseignants doivent maintenant saisir eux-mêmes leurs frais de déplacement », déplore-t-il avant d'ajouter : « Les démarches sont tellement compliquées qu'il faut près d'une heure pour remplir son dossier, c'est une perte de temps considérable », regrette-t-il.

Selon l'intersyndicale, « avec une telle centralisation, le ministère va perdre toute maîtrise sur les données informatiques, d'autant plus qu'il recourt à des sociétés privées », dénonce Jean-Louis Brunel. Selon la CGT, l'application DT « n'est pas exploitée par les académies, mais par une société privée Etap-on-line ». « Des données personnelles, telles que le Numen, sont donc transférées à une société privée », indique Jean-Louis Brunel. « Le ministère s'assoit donc sur les règles et notamment sur l'article 226-17 du Code pénal qui assure la protection des données », renchérit-il. Etap-on-line, rachetée en août 2009 par Concur, et contactée par AEF indique qu'elle ne fait « qu'éditer des logiciels ».

« On nous parle même de mettre en place des plateformes téléphoniques », déplore Arlette Lemaire, secrétaire générale du Snasub-FSU. « Mais ces personnes ne seront pas capables de renseigner efficacement les utilisateurs. Ce sera tellement compliqué, que les usagers, démotivés, abandonneront les procédures ». « L'avantage d'un traitement par les académies, c'est la proximité », conclut-elle.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

« Aucune organisation syndicale n'a été concertée avant l'adoption de ce progiciel », poursuit Michel Hetzel, du Spaseen-FO. Jean-Louis Brunel cite pourtant un [rapport](#) d'information de l'Assemblée nationale, daté du 8 juillet 2009, dans lequel figurent pourtant les « interrogations ou inquiétudes » de plusieurs ministères « sur les fonctionnalités futures de Chorus ». « Ils ne peuvent pas nous imposer ce dispositif, synonyme de privatisation, et qui a des conséquences trop graves sur la gestion des établissements, pour les élèves et représente des milliers de suppressions de postes », conclut Michel Hetzel.

(1) Ensemble de programmes conçus pour différents utilisateurs et destinés à un même type d'applications.

Contacts :

- Snasub-FSU, Arlette Lemaire, secrétaire générale, 06 70 01 91 03
- SNPTES-Unsa, Jacques Drouet, Secrétaire général, 01 48 84 08 62 - 06 07 90 13 15,
- Spasen-FO, Michel Hetzel, secrétaire général, 06 82 21 93 73